



Cérémonie des vœux
Samedi 06 janvier 2024
à 19 h 00, salle multi-activités
Place Saint-Christophe

TREDION FLASH INFOS

JANVIER 2024

Chers amis,

La commission info ayant décidé de diffuser ce flash infos avec un peu d'avance, j'en profite pour vous souhaiter des joyeuses fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2024.

J'ai une pensée pour toutes les personnes pour qui cette fin d'année ne sera pas signe de réjouissances : des personnes seules, souffrantes ou dans le besoin.

L'année 2024 sera une grande année de travaux : rénovation du quartier du Rodouër - Le Lerman, reconstruction du bâtiment communal rue du Calvaire, viabilisation du lotissement communal de Bléan, reconstruction du lavoir en bas du bourg, rénovation de la toiture de l'espace communal d'activités, seront les chantiers principaux.

Le début de l'année 2024 verra aussi le recensement total de la population trédionnaise. Je souhaite que chaque agent recenseur reçoive le meilleur accueil dans toutes les familles.

Bonne année à tous !

JEAN-PIERRE RIVOAL

CALENDRIER

15 janv	A.G Le Temps de Lire Salle Multi activités
19 janv	A.G Chapelle Saint Nicolas Salle Multi activités
03 fév	AG Amicale Retraités Salle Multi activités
04 fév	Après-midi jeux CME Salle Multi activités
Du 27 Fév au 15 mars	Exposition Image Nolféenne - Médiathèque
Du 28 Fév au 28 mars	Exposition MDM « Economiser l'eau » Médiathèque
Du 28 au 25 avril	Exposition MDM « Comprendre la biodiversité » - Médiathèque
Du 03 au 06 avril	Fête du Numérique - Exposition et atelier Birdy Memory - Médiathèque.

Recensement de la population 2024

www.le-recensement-et-moi.fr

**Le recensement de la population
aura lieu sur la commune
du 18 janvier 2024 au 17 février 2024**

**C'est utile pour vivre aujourd'hui
et construire demain !**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.



LE TRAIL TREDIONNAIS VOUS ATTEND !

Le trail de la Maison du Loup vous invite à venir pratiquer de la marche et de la course à pied tous les dimanches matin !

Rendez-vous sur la place Saint Christophe à 9 h 00.

Informations au 06.24.79.70.76



LE CENTRE ITINÉRANT
RESTOS ROUL'56
UN DISPOSITIF MOBILE
D'AIDE ET DE LIEN

À Trédion à la Salle multi-activités

tous les vendredis de 9 h 30 à 11 h 30

Site internet : ad56.restosducoeur.org



MUTUELLES COMMUNALES

Permanences sur rendez-vous – MAIRIE – PLACE SAINT CHRISTOPHE
Prochaines dates en 2024 : mardi 16 janvier, mardi 13 février, mardi 19 mars.
Renseignements et prise de rendez-vous : Magali LASNIER (conseillère mutualiste) 06 45 08 70 21 - @ m.lasnier@mutuale.fr



AXA MUTUELLE COMMUNALE

Renseignements auprès de Madame Valérie BESSE
06 10 75 39 29 - @valerie.besse.am@axa.fr

ETAT CIVIL

Du 1er octobre au 15 décembre 2023

Naissances

LAURENT Oriane

MACHEFEL DESPAX Elouan

Mariages

TRIBALLIER Mickaël / GORET Sandra

Décès

LAURENT Catherine

THÉBAUD Jean

LAURENT Anne

Certaines familles ou personnes ne souhaitent pas la parution dans les publications communales.



RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans doivent se recenser à la Mairie (soit eux-mêmes ou leur représentant légal) dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité.



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe,
Judi 1 février,
Judi 28 mars 2024



Le service d'action sociale départementale reçoit les personnes confrontées à différentes difficultés. Des assistantes sociales de proximité, peuvent vous recevoir sur RDV à ELVEN. Vous pouvez prendre RDV auprès d'Isabelle RIO, secrétaire médico-sociale au 02.97.69.51.78 au CMS à Vannes.

INFOS MEDECINS – PHARMACIES DE GARDE

Dans le Morbihan pour tout conseil médical ou pour contacter le médecin de garde :

02 97 68 42 42 en semaine de 20 h à 8 h, du samedi 13 h au lundi 8 h, les jours fériés.

En cas d'urgence vitale : le 15 ou le 18.

Pour connaître les **pharmacies de garde**, appeler le **3237** (0,35 €/mn)

DÉMARCHES D'URBANISME

1 permis de construire accordé du 01 octobre au 15 décembre 2023 (Maisons individuelles, Extensions, Garages, Rénovation, Carports, Abris de jardin, Piscine, Hangar, Réhabilitation de longère, Rénovation et surélévation).

16 déclarations préalables accordées du 01 octobre au 15 décembre 2023

(Création d'ouvertures, Division de parcelle, Pose de panneaux photovoltaïques solaires, Coupes et abattages de bois, Abris de jardin, Modification d'ouvertures, Isolation par l'extérieur, Bardage, Piscine, Garage, Modification de façade, Edification de clôture)

Vous pouvez contacter le service urbanisme de la mairie le jeudi et vendredi.

Tel : 02 97 67 11 33 ou par courriel : mairie.tredion@wanadoo.fr

Les demandes d'urbanisme en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent se faire sur le site de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

Consulter en ligne sur le site internet www.tredion.fr rubrique vie municipale / urbanisme/les autorisations d'urbanisme, les dépôts et décisions d'urbanisme de la commune .



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour s'inscrire, vous devez vous munir d'un **titre d'identité** et de nationalité en **cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire uniquement s'il est accompagné d'un justificatif de nationalité), d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone fixe, eau...) datant de moins de 3 mois. Inscription en ligne possible.

RAPPEL : pour être admis à voter, nous vous rappelons que vous devez présenter **obligatoirement** une pièce d'identité (carte nationale d'identité et passeport en cours de validité, permis de conduire ou de chasser, carte vitale avec photo...). Pensez à vérifier vos titres d'identité !

Dimanche 9 juin 2024 : Elections européennes.

AVEC BLABLACAR DAILY, LE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN DEVIENT GRATUIT

Pour encourager la pratique du covoiturage quotidien sur le territoire, l'agglomération s'associe à l'application BlaBlaCar Daily et finance vos trajets ! En effet, pour tout voyage ayant pour origine ou destination l'une des communes de l'agglomération, effectué via la plateforme, le conducteur est rémunéré et le passager invité voyage gratuitement ! Ce soutien financier vise à éviter l'autosolisme et ainsi désengorger la circulation automobile aux heures de plus haute affluence. Objectif : multiplier le nombre de trajets en covoiturage par trois, c'est-à-dire atteindre 40 000 trajets sur l'année.

Je veux covoiturer !

Pour bénéficier de cette aide, téléchargez simplement l'application BlaBlaCar Daily, inscrivez-vous et proposez ou choisissez un voyage. Chaque conducteur recevra, par passager transporté, 1,50 € pour les 15 premiers km puis 10 centimes par kilomètre supplémentaire. Au-delà de 30 km, il recevra 3 €. Plus d'infos : <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/covoiturage-blablacardaily->



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal d'Enfants est un lieu d'expression et d'échanges qui permet aux enfants d'être acteurs dans la commune, de découvrir la vie de la commune et de réaliser des projets, tout en favorisant leur apprentissage de la citoyenneté.

Il permet aux élus adultes de mieux prendre en compte le regard des enfants sur la commune. Vendredi 6 octobre 2023, l'élection du Conseil Municipal des Enfants s'est déroulée dans la salle multi activités.



Ont été élus : Tinaël ARCHAMBAUD, Maëlan DUCHOCHER, Faustine FÉREZOU, Lynn MONTERRIN, Zélie MOURAUD, Ma-thilde NIZAN, Hugo REMINIAC. Le Conseil Municipal des Enfants a été installé officiellement par le maire Jean-Pierre RIVOAL et siègera jusqu'en janvier 2026. L'équipe (composée de 7 enfants âgés entre 9 et 11 ans) va être aidée par des élus du Conseil Municipal : Mmes Catherine THOMAZIC, Karine BARRÉ, Laëtitia BAUCHÉ, Windy NIZAN.



AIDES À DOMICILE CHEZ AMPER : DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR UN SERVICE DE QUALITÉ

Un groupe de travail constitué de salariés a mis en place une charte qui garantit l'amélioration des conditions de travail pour nos aides à domicile : mise en place de véhicules de service, intégration des nouveaux collaborateurs par de l'accompagnement et de la formation, réunions d'équipes, analyses de pratiques... Cela passe également par l'optimisation des plannings et un temps de travail choisi, permettant de concilier la vie professionnelle et personnelle. Autant de pistes qui nous l'espérons contribuent à une meilleure valorisation de ces métiers. Un enjeu crucial pour permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Vous voulez faire appel à nos services ? Contactez l'association au **02 97 46 51 97** ou par mail **contact@amper-asso.fr**

Vous connaissez un proche en recherche d'emploi ou êtes vous-même intéressé par les métiers du service à la personne ?

Nous recrutons ! Découvrez nos offres sur msaservices.softy.pro / amper.asso.fr

LE JEU MYS'TERRE DU GOLFE DÉBARQUE SUR APPLI

Mys'Terre du Golfe, jeu d'itinérance patrimoniale débarque sur application. Fini le papier, l'échappée game grande nature développé en 2020 par l'agglomération est désormais disponible sur smartphone. Plus interactive, plus immersive, enrichie en documents historiques, cette version digitale vous



guidera d'indices en indices à la découverte de pépites historiques et naturelles insoupçonnées. Deux aventures vous attendent déjà : après en avoir pris plein les yeux dans les Landes de Lanvaux, cap à l'Ouest avec ses eaux ensorcelées...
+ d'infos : application disponible sur Android et Apple store.



COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Obtenir un composteur en maison individuelle

L'agglomération met à disposition de chaque foyer qui en fait la demande un composteur individuel.

Les distributions s'accompagnent d'un temps de formation obligatoire sur le compostage et sur le recyclage sur place des végétaux (prévoir 1 heure en extérieur).

Les distributions donnent lieu à l'attribution :

- D'un composteur de jardin,
- D'un bioseau facilitant le stockage des déchets de cuisine,
- Du guide « [Mon jardin malin](#) » du [Sysem](#) [www.sysem.fr] détaillant les techniques de compostage et de recyclage des végétaux.



Infos sur www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh



JE SEPARÉ MES DÉCHETS POUR QU'ILS SOIENT RECYCLÉS

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages et les papiers se trient !

Ils sont tous accueillis au centre de tri de déchets recyclables VÉNÉSYS, à Vannes.

Malgré les équipements automatisés au centre de tri, la séparation des emballages est parfois difficile car les matières sont « imbriquées » ou emboîtées.

L'électro-aimant (overband) capte les boîtes de conserve en acier et emporte, malheureusement, le pot de yaourt emboîté dedans. Autre, exemple, le rayon infrarouge des trieurs optiques ne voit que l'emballage extérieur. Ainsi les pots de yaourts en plastique coincés dans des boîtes en carton ne sont pas détectés. Tous ces emballages ainsi dissimulés ne connaîtront pas le recyclage ... c'est une perte de matière importante ; En plus, les balles de matière conditionnées contenant des intrus seront bien souvent refusées chez les recycleurs.

Les matières ainsi emboîtées créent plusieurs problèmes

Ces erreurs représentent un coût pour la collectivité, et donc pour l'utilisateur. C'est aussi un manque à gagner pour les collectivités qui vendent moins de matières. Les matières imbriquées mal triées impactent en bout de chaîne, les filières de recyclage notamment celle de l'acier. Pour que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler

qu'une fois vidés, les emballages sont à déposer en vrac, séparés les uns des autres, dans la poubelle jaune (bac, point d'apport volontaire).

Conseil : Si vous avez besoin de gagner de la place, vous pouvez compacter, un par un, vos emballages, matières par matières.

Chacun peut agir sur la qualité du tri : Ensemble, valorisons durablement !



COLLECTE DES ENCOMBRANTS : JEUDI 25 JANVIER 2024

Renseignements auprès du Service Collecte des Déchets (GMVA) - Renseignements : 02 97 68 33 81 - dechets@gmvagglo.bzh

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2023

Marché lotissement de Blénan - Attribution des lots

Entreprises retenues pour les travaux lotissement Blénan

- Lot 1 Terrassement / Voirie / Eaux pluviales

Entreprise BROCELIANDE TP (PLOERMEL) pour un montant de 167 094.90 € HT soit 200 513.88 € TTC avec une note de 96.04.

- Lot 2 Assainissement Eaux Usées / Eau Potable

Entreprise TPC Ouest (SAINT AVE) pour un montant de 53 665 € HT soit 64 398 € TTC avec une note de 95.

- Lot 3 Aménagements paysagers

Entreprise Atlantic Paysage (VANNES) pour un montant de 21 344.35 € HT soit 25 613.22 € TTC avec une note de 92.94.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération - Rachat portage foncier

Golfe du Morbihan Vannes agglomération a acquis par portage foncier, pour le compte de la commune, la parcelle cadastrée section AC n°141 en partie devenue section AC n°159 d'une superficie de 5 695 m², située Impasse de Blénan, au prix de 15 € m².

En raison du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet, la commune avait sollicité Golfe du Morbihan Vannes agglomération pour assurer la réserve foncière de cette propriété.

Le permis d'aménager ayant été obtenu le 13 Avril 2023 par la commune, la commune est tenue de racheter par anticipation l'ensemble de la réserve foncière.

Tarifs vente de bois

- Vente de bois sur pied ou à terre hors résineux : 15 €

- Vente de bois sur pied ou à terre résineux : 5 €
- Une convention de vente de bois est réalisée entre le demandeur et la mairie.

Résiliation amiable - Bail commercial - Commerce de proximité

Résiliation amiable du bail commercial réalisé avec M. Said Ali Bacar pour le local à usage de commerce de proximité situé place Saint Christophe à TREDION.

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Création de postes d'agents recenseurs non titulaires et définition des modalités de rémunération de l'agent recenseur.

Rémunération de l'agent recenseur en fonction du nombre de questionnaires remplis, soit en montant brut :

- Feuille de logement : 1.20 €
- Bulletin individuel : 1.80 €
- Tournée de reconnaissance : 100 €
- Frais divers : 100 €
- Formation (½ journée) : 50 €

Convention avec la Fédération Départementale des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON)

Renouvellement de la convention multi services avec la FDGDON.

Cette convention garantit le maintien du service au même tarif pour les trois années à venir 2024-2025-2026 pour la commune.

Le fait d'adhérer à cette convention permet à la commune de :

- pérenniser l'accessibilité des services proposés par la FDGDON.
- de proposer à la commune des solutions pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés.
- d'assurer la tenue de réunions de formation et d'information sur les organismes nuisibles.
- d'étudier toute demande des communes dans la limite du champ de compétence de la FDGDON.

La participation financière de la Commune est fixée à 136.73 € par an.

Candidature au label " Terre de jeux 2024 "

La France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, qui souhaiteraient s'engager dans l'aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens.

Ce label permet aux collectivités de contribuer à la célébration pour faire vivre à tous les émotions de jeux.

Ce label apporte un soutien en communication, voire un soutien financier sur des actions et projets qui répondent aux différents appels à projets.

La commune présente sa candidature au vu d'obtenir le label "Terre de Jeux 2024".